Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 029-242900561-20260616-DELIB2026119-DE

Haute Cornouaille
Communauté de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE CORNOUAILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE

Délibération n°2026-119		Nomenclature 4.1
Ressources Humaines – Saisine du Comité Social Territorial pour créations d'un emplois permanents avec modification du tableau des emplois - Services supports		
Membres du Bureau Communautaire	Nombre de présents (liste en annexe)	Nombre de votants
11	8	8

L'an deux mille vingt-six, le seize juin à 13 heures 30
Le Bureau du Conseil communautaire, légalement convoqué par voie électronique le dix juin deux mille vingt-six, s'est réuni, aux services techniques, salle de réunion, rue du Stade à Châteauneuf-du-Faou,
Sous la présidence de Madame Marguerite BLEUZEN,
Vu les articles 5214-13 à 5214-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil communautaire du 30 avril 2026 donnant pouvoir au Bureau,
Vu la délibération du Conseil communautaire du 22 octobre 2020 qui permet conformément aux articles L2121-10 et L2121-13-1 du CGCT l'envoi des convocations par voie électronique,
Etaient présents : cf. liste en annexe ;
Anthony PAGE a été nommé secrétaire de séance.
Rapporteur : Marguerite BLEUZEN

EXPOSE :
L'agente, catégorie C, assistante administrative et comptable référent EU & AEP a été récemment reçu au concours de rédacteur (catégorie B). Les missions du poste ont évolué depuis le départ de la coordinatrice Comptable et financière en avril 2026.

Pour mémoire, le départ de la coordinatrice n'a pas pu être remplacé et le service s'est réorganisé avec, dans un premier temps, le recours à un agent en intérim de catégorie C.

Afin d'être en cohérence entre missions et grades, il est proposé la modification du poste de coordination (suppression/création) et la stagiairisation de l'agente sur ce poste.

Il n'y a donc que peu d'incidences financières à procéder ainsi.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, a autorisé la Présidente à saisir le CST avant présentation en Conseil communautaire.
Pour extrait certifié conforme au registre,
Fait à Châteauneuf-du-Faou, le 16 juin 2026.
La Présidente,
Marguerite BLEUZEN

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE CORNOUAILLE * 29520 * RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Président :
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Communauté de Communes
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 029-242900561-20260616-DELIB2026119-DE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 16 JUIN 2026

NOM	PRESENT	ABSENT EXCUSE	PROCURATION
Tugdual BRABAN		X	
Georges CROGUENNEC	X		
Maurice QUINTIN	X		
Yvon COQUIL		X	
Erwan BRIAND	X		
Martine QUEMERE	X		
Marguerite BLEUZEN	X		
Brendan RIOU	X		
Hélène PAUGAM		X	
François LE CLECH	X		
Anthony PAGE	X		

Nombre de membres titulaires : 11
Nombre de membres présents : 8
Nombre de pouvoirs : 0

Etaient également présents :
Lionel BOURGEOIS, directeur général des services